

Session du 23 novembre 2023

Motion relative Au paiement des aides PAC

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 23 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Vu la mise en place des nouvelles modalités de la PAC en 2023 qui amène des modifications dans le traitement des dossiers,

La Chambre d'agriculture mesure l'intérêt pour les agriculteurs de pouvoir modifier leur dossier jusqu'en septembre.

Elle salue les efforts de l'administration locale pour analyser les dossiers et intégrer les modifications apportées par les agriculteurs et pour avoir mis en place des versements hebdomadaires.

Cependant, elle constate :

- Que de nombreux dossiers n'ont pas été payés lors des 3 jours de versement des premiers acomptes (16 au 18 octobre), et pour ceux qui ont été payés, qu'à ce jour, les versements restent partiels.
- Qu'aucune visibilité sur les échéances de paiement n'est donnée par les services de l'Etat pour ces dossiers,
- Que cette situation engendre de grandes difficultés de trésorerie et de gestion pour les exploitations concernées,

Par conséquent, elle demande :

- Que l'Etat mette en œuvre des moyens supplémentaires pour traiter les dossiers
- Que le versement des avances soient réalisées sans délai pour tous les dossiers, quitte à effectuer une régularisation au moment du solde

La motion est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 18 dont :
 - Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Fait à Albi,
le 23 novembre 2023

Le Président,

Jean-Claude HUC

